

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT VAL D'OISE

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle Léo Lagrange à Beaumont-sur-Oise, sous la présidence de Madame Catherine BORGNE, Présidente.

Étaient présents :

Mme HERLEM Marlène, M. REBEYROLLE Pascal, Mme MORTAGNE Isabelle, M. PYCK Dominique, Mme ARTHON Agniette, Mme GAULARD Christelle, M. ANTY Olivier, M. LEONARD Dany, LACOSTE Stéphane, M. LE BON Bernard, , Mme CHABOT Elisabeth, M. CARTEADO Stéphane, M. MORTEO Jean-Jules, M. LESUEUR Olivier, Mme PINTAS Maria, Mme LEGRAND Martine, Mme BORGNE Catherine, M. RATIEUVILLE Valentin, Mme ATTIA Monia, M. BARROCA Joaquim, M. BOUCHOUICHA Abdel-Rani, Mme BOUCHENE Nadia, M. LABBAS Mohamed, Mme LANNOYE Delphine, M. LOSTUZZO Jean-Luc, Mme STAWARZ Léa, Mme CIMAN Anna-Maria, M. BOISSIERE Michel, Mme GORON Véronique, Patrick PREMEL

Pouvoirs : donnés en début de séance

M. Jean-Michel APARICIO donne pouvoir à M. Pascal REBEYROLLE
M. Samir LAMOURI donne pouvoir à M. Dominique PYCK
Mme Sandra DOISON donne pouvoir à Mme Agniette ARTHON
M. Xavier RENOU donne pouvoir à Mme Christelle GAULARD
Mme MWONGERA Emmanuelle donne pouvoir à M. LE BON Bernard
M. DEIVASSAGAYAME Antoine donne pouvoir à Mme BORGNE Catherine
M. FOUQUE Bruno donne pouvoir à Mme CHABOT Elisabeth
Mme MAZUREK Audrey donne pouvoir à M. CARTEADO Stéphane
Mme AMEAO Ermelinda donne pouvoir à M. Patrick PREMEL
M. VAUCHEL Didier donne pouvoir à M. MORTEO Jean-Jules
M. RATIEUVILLE Valentin donne pouvoir à M. BARROCA Joaquim (arrivé à 19h36)
Mme GALOPIN Marie donne pouvoir à M. LABBAS Mohamed
M. AZZA Hassan donne pouvoir à Mme LANNOYE Delphine
M. AOUDJ Karim donne pouvoir à M. BOISSIERE Michel

Absents :

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Martine LEGRAND a été élue secrétaire de séance.

- Date de convocation : 20/04/ 2026
- Date d'affichage : 17/04/2026
- Nombre de membres en exercice : 43
- Nombre de membres présents : 30
- Nombre de pouvoirs : 14 en début de séance, puis 13 à partir de 19H36
- Nombre d'absents : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n° 2026-020 : Budget supplémentaire du Budget de la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2024-809 du 13 août 2024 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu la loi n° 2026-103 du 19 février 2026 de finances pour 2026,

Vu l'Arrêté du 30 décembre 2025 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs,

Vu la délibération n° 2024-058 en date du 9 décembre 2024 portant création d'une autorisation de programme et d'un crédit de paiement (AP/CP) pour l'aménagement des Berges de l'Oise et le Plan Vélo, estimés à 10 535 604,00 €uros en dépenses et 4 507 575,00 €uros en recettes,

Vu la délibération n° 2025-018 en date du 7 avril 2025 portant actualisation d'une autorisation de programme et d'un crédit de paiement (AP/CP) pour l'aménagement des Berges de l'Oise et le Plan Vélo,

Vu la délibération n° 2024-057 en date du 9 décembre 2024 portant création d'une autorisation de programme et d'un crédit de paiement (AP/CP) pour le suivi et l'animation d'une OPAH et OPAH-RU, estimés à 3 022 232,00 €uros en dépenses et 647 055,00 €uros en recettes,

Vu la délibération n° 2025-017 en date du 7 avril 2025 portant actualisation d'une autorisation de programme et d'un crédit de paiement (AP/CP) pour le suivi et l'animation d'une OPAH et OPAH-RU, estimés à 2 759 232,00 €uros en dépenses et 647 055,00 €uros en recettes,

Vu la délibération n° 2025-046 en date du 17 novembre 2025 portant Rapport / Débat d'Orientations Budgétaires 2026,

Vu la délibération n° 2025-066 en date du 8 décembre 2025, portant approbation du Budget Primitif 2026 de la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise,

Vu le budget 2026 de la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise,

Vu la délibération n° 2026-012 en date du 27 avril 2026, portant approbation du Compte Financier Unique 2025 (CFU) de la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise,

Vu le Compte Financier Unique 2025 (CFU) adopté au cours de la présente séance,

Vu la délibération n° 2026-013 en date du 27 avril 2026, portant affectation du résultat 2025,

Vu la délibération n° 2026-014 en date du 27 avril 2026 fixant les taux d'imposition de fiscalité additionnelle et de contribution foncière des entreprises pour l'année 2026,

Vu la délibération n° 2026-015 en date du 27 avril 2026 fixant les taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2026 pour chaque commune,

Vu la délibération n° 2026-016 en date du 27 avril 2026 fixant le produit de la taxe GEMAPI pour l'année 2026,

Vu la délibération n° 2026-017 en date du 27 avril 2026 fixant la répartition d'une part du produit de la Taxe sur l'Exploitation des Infrastructures de Transport de Longue Distance (TEITLD),

Vu la délibération n° 2026-018 en date du 27 avril 2026 portant actualisation de l'autorisation de programme et crédit de paiement (AP/CP n° 001) pour le suivi et l'animation d'une OPAH et OPAH-RU,

Vu la délibération n° 2026-019 en date du 27 avril 2026 portant actualisation de l'autorisation de programme et crédit de paiement (AP/CP n° 002) pour l'aménagement des Berges de l'Oise et le Plan Vélo,

Vu le rapport ci-joint relatif au budget supplémentaire de la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise,

Considérant le rapport de présentation ci-annexé,
Considérant le projet de Budget Supplémentaire du budget de la CCHVO,
Considérant la nécessité d'intégrer les restes à réaliser 2025 et l'affectation du résultat 2025,
Considérant la nécessité de procéder à divers ajustements budgétaires en section de fonctionnement et en section d'investissement,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Présidente,
 Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : **ADOpte** le Budget Supplémentaire 2026 de la CCHVO par chapitre et par nature pour la section de fonctionnement et la section d'investissement comme suit :

BS 2026	Dépenses	Recettes
Section de Fonctionnement	437 400.00 €	437 400.00 €
Section d'Investissement	12 593 000.00 €	12 593 000.00 €
Dont :		
- Solde d'exécution reporté (excédent)		9 511 905.07 €
- Excédent de fonctionnement (compte 1068)		3 326 632.47 €
- Restes à réaliser (RAR 2025)	831 455.87 €	479 882.82 €
TOTAL DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE	13 030 400.00 €	13 030 400.00 €

Article 2 : **AUTORISE** Madame la Présidente ou son représentant à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération

Adoptée par :
A l'unanimité

Rendu exécutoire le : **29 AVR. 2026**
 Affiché le : **29 AVR. 2026**
 Publié le : **29 AVR. 2026**

Signé – par délégation
 Le Directeur Général des Services
 Laurent ASTRUC

Fait et délibéré en séance ordinaire, les jour, mois et an susdits.
 Pour copie conforme,

Catherine BORGNE
 Présidente



Martine LEGRAND
 Secrétaire de séance

Selon l'article R.421-1 du Code de la Justice Administrative, le présent acte peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou de sa notification, d'un recours gracieux auprès de Madame la Présidente de la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Cergy-Pontoise (la Cour administrative d'appel compétente étant celle de Versailles).
 Le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut également être saisi directement par les personnes physiques et morales par l'intermédiaire de l'application « Télérecours citoyens » (Informations et accès au service disponibles à l'adresse suivante : <https://www.telerecours.fr>).